

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre de Développement de l'Enfant Inc.	Numéro de permis 1011018	Date d'inspection Le 24 mars 2022	
Nom de l'établissement Halte Scolaire La Découverte		Numéro de téléphone (506) 395-5420	
Adresse 3120 rue Principale Tracadie-Sheila NB E1X 1A2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (i) les nom, adresse, date de naissance et numéro d'assurance-maladie de l'enfant, Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(b)(i)	25 févr. 2022	24 mars 2022
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	24(1)(b)(ii)	25 févr. 2022	24 mars 2022
32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : a) variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	32(1)(a)	25 févr. 2022	24 mars 2022

<p>Commentaires généraux</p> <p>Ratio respecté lors de mon suivi d'inspection</p> <p>Discussion avec l'éducatrice d'ajouter régulièrement des jouets, livres et jeux afin d'offrir un choix et une diversité aux enfants. La garderie est tenue d'offre du matériel et de l'équipement de jeu variés ou qui conviennent à l'âges des enfants, intérêts et développement celui-ci.</p> <p>L'aire de jeu tel que la surface protectrice et les modules de jeux seront inspectés au printemps-été.</p> <p>La halte est maintenant conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.</p>

Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Ginette Robichaud

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 mars 2022

Date